

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 37

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Ces séances comprennent une sensibilisation sur les liens entretenus entre une alimentation trop riche en sucre et la survenance éventuelle du diabète et des maladies cardio-vasculaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement complète l'article 4 en prévoyant que les séances de prévention à la nutrition répondent aux enjeux préventifs et thérapeutiques des maladies chroniques se posant aujourd'hui de façon aiguë, particulièrement en Outre-mer.